

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/08/2026

Référence
20260831-09

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : Abstention :

L'an 2026, le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/08/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. JAHIER Pierre (pouvoir à M. COLLEC), Mme GUIMENEZ Delphine (pouvoir à M. FORGET) et M. LE ROUX Franck (pouvoir à Mme DESCHAMPS-NICOLAS).

Absentes : Mme LEFIEVRE Claire et Mme LE BLAY Emmanuelle

A été nommé secrétaire : M. TRACOL

D20260831-09 – Conventions d'accès aux services facultatifs du CDG56

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature de conventions d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

Les conventions prévoient notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission référencée et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chacune d'elle pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Plusieurs conventions pluriannuelles liant notre collectivité au centre de gestion du morbihan arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

Afin d'être accompagné par les services du CDG56 sur la gestion des ressources humaines ainsi que les prestations accessoires, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer les conventions suivantes :

- une convention cadre de moyens permettant de recourir aux missions facultatives du CDG 56
 - Médecine professionnelle et préventive
 - Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus
 - Gestion des dossiers ARE
 - Remplacement d'agents / intérim
 - Médiation préalable obligatoire et autres dispositifs de médiation
 - Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture de Vannes

Le : 07/09/2026

Et

Publication ou
notification du :

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** la signature des différentes conventions mentionnées ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à signer ces différentes conventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGET

